

PAROLES D'ADOLESCENTS

L'histoire de Baptiste : un choc à l'origine du rapport sur les adolescents en souffrance

L'histoire de Baptiste qui s'est suicidé le jour de ses 18 ans raconte le désespoir d'un adolescent en crise, sa solitude et le côté implacable des procédures administratives qui ne savent pas toujours faire du sur-mesure pour ce type de jeunes multi-fracturés.

« C'est l'histoire banale d'un adolescent turbulent qui a écumé tous les centres sociaux de la région pour échouer dans un centre éducatif renforcé en attendant sa majorité. Congédié le jour de ses 18 ans (en juin 2005), il se retrouve à la rue sans un euro en poche. Désespéré, livré à lui-même, il agresse un pharmacien pour lui voler sa recette de la journée et deux boîtes de tranquillisants. Ultime appel, face aux urgences du centre hospitalier universitaire, il avale 18 comprimés et l'équivalent d'une bouteille de whisky. Il meurt dans l'indifférence générale ».

L'éducateur qui est contacté le lendemain par les services de police pour identifier Baptiste est effondré devant le corps de cet adolescent, « mi-ange, mi-démon », qui avait ce parcours bien connu de trop d'enfants que les circonstances familiales ont amenés à vivre des ruptures répétées de liens affectifs, des placements multiples de foyers en familles d'accueil... puis, de tentatives de suicide en troubles du comportement ou en actes de délinquance, ils rejoignent la cohorte des « incasables » que les différentes institutions se renvoient de l'une à l'autre. Leur circuit tourne en boucle : de la pédopsychiatrie où leur comportement est difficile à gérer vers la psychiatrie adulte où ils n'ont pas leur

place à côté de patients adultes aux pathologies lourdes...des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques aux foyers de la protection judiciaire de la jeunesse ou en centre éducatif renforcé ou fermé... et puis vient le temps où ils sont majeurs et où les institutions, qui n'ont pas pu ou pas su réparer ces blessures trop profondes, les laissent partir vers leur destin d'adultes...et là, sans ces filets fragiles que la société posait pour amortir les chocs, ils sont perdus et nous disent, comme Baptiste qui l'avait écrit au creux de sa paume gauche, « demandez-moi pardon ».

Rencontres avec des adolescents pour mieux comprendre leur mal-être

Renaud, 15 ans : « *On a trop de pression qui pourrait les jeunes ...* »

- On se pose trop de questions, en deux ou trois ans on doit décider de notre avenir, de ce que l'on va faire plus tard. On a trop de pression qui pourrait les jeunes et on nous dit : vous travaillez pour vous !

- *On manque de temps et les profs nous disent : faites du sport, ayez des loisirs. Comment fait-on lorsque l'on finit à dix-huit heures ! Nous avons trop d'heures de cours. Il y a du stress de plus en plus et même des maladies de plus en plus visibles. Il faudrait davantage d'attention, plus de prise en compte. Les adultes, les parents disent que ce sont des broutilles d'ados, ils voient cela comme un quotidien ! C'est comme une violence, on n'a pas envie d'entendre cela, on a besoin de paroles rassurantes* ».

Gaëlle 16 ans : « Quand je leur ai dit que ça allait mal, cela m'a soulagée »

Gaëlle a seize ans et demi, elle est venue à la Maison des adolescents accompagnée de ses parents. Elle parle de sa souffrance : elle dit se souvenir d'avoir été une enfant joyeuse et bavarde et puis petit à petit « *j'étais en solitude, je me renfermais de plus en plus* ».

Elle n'arrivait plus à communiquer avec ses parents, devenant agressive avec eux comme avec ses amies. À l'école elle s'absentait de plus en plus, la nuit elle dormait très mal et sortait retrouver des jeunes en errance : « *j'étais comme une zombie, je me coupais de plus en plus, mes résultats baissaient, à l'école je m'absentais, et je mentais...* ».

Ce sont ses amies qui sont allées vers elle et qui l'ont aidée à parler avec ses parents ; « *quand je leur ai dit que j'allais mal cela m'a soulagée* ». Dans le même temps l'établissement scolaire signale les absences sans motifs de Gaëlle.

Ses parents l'envoient alors vers une psychologue libérale avec laquelle elle n'accroche pas. Finalement ses parents l'amènent à la maison des ado. Les troubles de l'attention dont elle souffre depuis si longtemps sont pris en compte. Ses résultats scolaires s'améliorent. Depuis sept mois elle vient régulièrement à la Maison des adolescents en consultation. Elle se sent écoutée, rassurée car elle rencontre d'autres jeunes, elle commence à contenir son angoisse « *et maintenant j'ai envie de grandir, de penser à l'avenir et à mon orientation scolaire* ».

Timothée, 15 ans : « Je souffre »

« Je souffre » résonne bien plus que « souffrance psychique » commence Timothée, dont le parcours de vie, depuis plusieurs années, est préoccupant. Il se rappelle que lorsqu'il avait environ sept ans, il n'allait pas bien : « je faisais semblant d'être heureux, j'étais vide à l'intérieur, personne ne le voyait ». Il pensait alors que ce sentiment était normal. Mais à l'âge de 13 ans, suite à une grave crise d'angoisse, il demande à voir un psy. Sa souffrance ne diminue pas, malgré la prise en charge en thérapie. Après deux tentatives de suicide, il est hospitalisé dans un service pour adolescents. « Quand je suis tombé au plus bas j'ai pris du recul en écrivant : c'était comme si je déposais ma chair sur la feuille, c'était comme si la feuille me plaquait au mur ».

Son mal-être, sa douleur intense il les définit comme « un petit peu, le problème de la vie et de la société qui faisait mal ».

Emilien, 17 ans : *« L'alcool fait oublier les soucis, le shit ça calme... »*

Émilien a 17 ans. Il est suivi depuis plusieurs années pour hyperactivité dans un service spécialisé pour adolescents ; depuis quelques temps il rencontre l'addictologue du service car il s'alcoolise démesurément et consomme du cannabis de manière très importante.

« L'alcool fait oublier les soucis, le shit ça calme... »

« L'alcool permet de ne plus avoir de limites, on a plus de facilité à faire les choses ,mais après on se rend compte que cela peut pousser à devenir violent et on regrette d'avoir bu... ». « Mes parents en souffrent, j'essaie de le cacher au maximum ».

Il insiste sur le fait que beaucoup de jeunes consomment et que les filles boivent de plus en plus et tiennent très bien l'alcool

Marin 17 ans : *« La souffrance que l'on ressent quand on est adolescent ne peut être conçue que si on l'a vécue »*

Marin a 17 ans. Sa mère qui souffrait de maladie psychiatrique les a élevés, lui et sa sœur , durant leur petite enfance. Leur père s'est suicidé. Ils ont été confiés à leurs grands-parents paternels qui leur ont donné beaucoup d'affection et sont très bien accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'une mesure éducative. Pourtant Marin souffre.

Quand il évoque son mal-être, il dit : *« par courtes périodes j'ai des colères... qui amènent de la souffrance, des colères qui concernent des faits précis, mais la souffrance, elle,est élargie sur tout »* et il ajoute : *« la souffrance que l'on ressent quand on est adolescent ne peut être conçue que si on l'a vécue ».*

Aujourd'hui, Marin consulte à la Maison des adolescents, à son rythme : il s'y sent accueilli, écouté, en sécurité. Comme beaucoup de jeunes gens de son âge Marin respire la santé et la vie : pourtant la gravité qui l'habite, sa façon de se tenir droit et digne en confiant ce qu'il vit, laisse entrevoir sa douleur profonde mais aussi la confiance qu'il place dans les adultes qui l'accompagnent.

Mélanie, 16 ans : *« et après on tombe dedans ... »*

Mélanie a 16 ans. Elle consulte, chaque semaine, le médecin addictologue d'un service de pédopsychiatrie. Elle a accepté d'emblée de témoigner. C'est un témoignage fulgurant, qui laisse le professionnel *« sidéré »*.

Son parcours ressemble à celui de bien trop d'enfants qui ont eu une mesure de placement. Elle a vécu en famille d'accueil depuis l'âge de 2 ans : *« j'ai eu 5 familles*

d'accueil et le plus que je sois restée dans une famille c'est 5 ans. Ensuite j'ai été en foyer».

À l'âge de onze ou douze ans elle retourne dans sa famille pendant huit mois, « puis je suis allée en foyer et après cela n'a pas arrêté, entre l'hôpital et le foyer ».

La première fois j'ai été hospitalisée parce que j'avais tout cassé au foyer et puis après, l'hôpital c'était « *la solution miracle* ».

Mélanie prend du temps, quelques détours, comme des pauses pour respirer, pour enfin dire qu'elle va maintenant régulièrement à l'hôpital pour sa consommation excessive d'alcool et de cannabis.

Elle a commencé à boire vers l'âge de treize ans et demi, au foyer : « *on grattait quelques sous, et on achetait de l'alcool. Au début j'avais envie de faire comme les copains, parce qu'ils buvaient et qu'ils avaient l'air bien, et parce que c'étaient des grands aussi, on voulait faire comme eux* » ... *et après on tombe dedans* » ! Ses copains qui travaillaient payaient les soirées : « *tous les soirs, on buvait à plusieurs quelques bouteilles de whisky ou de vodka, puis on fumait !... là ça fait mal !* » ajoute-t-elle. Elle précise que cette expression ne veut pas dire que l'on souffre mais que l'on est bien « *défoncé* ».

Cette « *défonce* » plait à Mélanie, elle en parle comme ce qui lui permet d'oublier, et quand nous l'interrogeons sur ce qu'elle veut oublier, elle répond : « *les choses qui vous détruisent, qui vous arrivent comme une fatalité, qu'on ne peut pas gérer. Pour moi il n'y a rien à faire, je n'ai pas la volonté d'arrêter, je suis trop bien avec cela...* » Elle fait une pause, « *pour l'instant* ». Ce « *pour l'instant* » est peut être le bruissement d'un espoir dans le rythme hebdomadaire de sa rencontre avec son médecin qui dit d'ailleurs avec confiance : « *plus on les prend tôt, plus on a de véritables chances de les sortir de ce cauchemar* » ; ensuite ils vivent...et se construisent !

Rencontre avec Brian 19 ans : « Je ne m'en suis jamais sorti »

Brian dit que, lorsqu'il était adolescent, il était totalement replié sur lui-même ; c'est à 17 ans qu'il fait une première tentative de suicide.

« Au début, explique-t-il je me scarifiais dans le but d'une tentative de suicide, et puis le fait de me saigner me faisait du bien, voir mon sang couler me soulageait et me fascinait, cela me permettait de faire évacuer la souffrance et de ressentir que j'étais ailleurs.

J'en parlais sur Internet avec d'autres qui se scarifiaient comme moi. La première fois que j'ai été hospitalisé on m'a recousu sans anesthésie pour que je ne recommence pas, cela n'a rien changé !

« Il faut faire quelque chose pour les adolescents, je ne sais pas quoi ! Mais au moins repérer les comportements à risque, les scarifications sont les plus courantes, et il faut trouver l'origine de ces comportements, faire attention à ceux qui sont sensibles. Moi, je ne m'en suis jamais sorti ».

Brian s'est suicidé récemment. Cette expérience de la douleur, par la mutilation exercée sur soi, seule vérification qu'il était bien vivant, ne lui a pas suffi pour survivre.

TEMOIGNAGES DE PARENTS

« Nous étions des parents abandonnés »

Dans son livre « Fatigué de ce monde » Pascale Morice relate l'histoire de son fils qui s'est suicidé à l'âge de 22 ans.

Elle témoigne sur le non accompagnement des familles qui se trouvent démunies devant leur adolescent qui va mal : *« le désir le plus profond des parents c'est d'aider leur enfant... m'accompagner moi, cela aurait été l'accompagner lui... plus Arnaud avançait en âge, plus mes appels étaient sourds... je n'avais personne ! ».*

« Quand j'allais voir ses instituteurs puis ses professeurs on me disait que tout allait bien, que je ne devais pas m'inquiéter... Pourtant, après sa mort, j'ai à nouveau interrogé les mêmes enseignants qui ont reconnu s'être inquiétés de cet enfant dont l'extrême sensibilité les avait marqués dans leur carrière » « On avait remarqué » lui dit alors un professeur « mais ce n'est pas notre rôle de le dire, on n'est pas là pour cela, ni formés à cela ».

« Quand, à l'adolescence, son comportement nous a vraiment alertés, j'ai demandé à notre médecin de famille de rencontrer Arnaud mais celui-ci a minimisé mes inquiétudes...il ne m'a pas crue...A dix huit ans, alors que nous voyons qu'il va mal, un psychiatre consulté me répond qu'il ne recevra Arnaud que si il appelle lui-même... Nous étions des parents abandonnés... »

Autant de portes qui se ferment à la détresse de parents qui éprouvent un sentiment d'impuissance.

Pourtant Arnaud consomme de manière importante du cannabis, son état se fragilise malgré de bons résultats scolaires, son comportement est emporté, ses discours sont passionnés et un peu au delà du réel, explique son amie d'enfance, et puis, quelques jours après un Noël passé en famille, alors qu'il semble aller mieux... survient le pire.

« Il n'y a pas de recette miracle, conclut Pascale Morice, «mais si un accompagnement de la famille était réalisé lors du constat de la souffrance des adolescents, si on savait entendre ce que les parents disent des troubles de leur enfant on éviterait de sombrer dans le pathologique. Il faut déceler les signes de mal-être afin d'en prendre la mesure pour qu'une petite souffrance n'en devienne pas une trop grande ! »

Aujourd'hui, Pascale Morice est maire-adjointe à la jeunesse à Caen ; elle s'est investie dans la création de la Maison des adolescents.

Une mère désespérée qui n'arrive plus à revoir ses deux enfants depuis plusieurs années écrit à la Défenseure à la suite du suicide de son fils aîné âgé de 16 ans

Nous apprenons qu'après une séparation conflictuelle avec son ex époux, ses enfants de 4 et 10 ans, qui avaient vécu dans un contexte de violences familiales, ont été placés dans un foyer. Les relations de la mère avec l'Aide sociale à l'enfance sont conflictuelles depuis le début car elle a refusé toute mesure d'accompagnement psychologique. Six années sont passées durant lesquelles elle a revu ses enfants de façon épisodique avec de longues périodes sans aucun lien. Entre temps, le placement a été levé, les enfants ont été confiés à leur père qui n'a, à aucun moment, voulu favoriser la création de liens avec la mère. Les nombreuses enquêtes demandées par les différents juges des enfants qui se sont succédés dans cette situation menés par le même service social indiquent que les enfants ne désirent plus voir leur mère mais ne proposent aucune action pour aider à la reconstruction des liens entre la maman et les enfants. Pourtant entretemps, elle a entrepris de son côté le travail psychologique qui lui avait été demandé lors de la séparation.

Un jour, l'aîné des enfants, âgé de 16 ans, se rapproche d'elle, demande à la revoir discrètement car il ne veut pas en parler à son père ni à son éducateur référent. La maman qui a repris espoir entame tout de même des démarches auprès du juge pour bénéficier d'un droit de visite officiel. L'adolescent se sent trahi, se braque et dit au juge qu'il ne veut plus jamais revoir sa mère. Le juge, sur la base des rapports sociaux, prend la parole de l'adolescent à la lettre et prive définitivement la mère de son droit de visite.

Et l'on voit cet adolescent manifester de nombreux troubles du comportement : multiplier les passages à l'acte, fuguer, être violent... Il est à nouveau placé dans un foyer. Quelques mois plus tard, le jour de Noël il se suicide. Sa mère l'apprend par la gendarmerie.

Profondément bouleversée, elle s'inquiète pour sa petite fille âgée de 10 ans qu'elle n'a pas revue depuis six ans. Le droit de visite lui est refusé au motif que l'enfant ne souhaite pas la revoir. Dans un contexte familial délicat, aucun accompagnement n'est proposé pour tenter de re-créeer un lien entre cette maman et sa fille, même pas des visites médiatisées en présence d'un tiers.

Inquiète pour l'avenir de la petite fille, la Défenseure des enfants a interpellé le procureur général sur les raisons d'une telle rupture de liens mère-enfant à laquelle la justice et les services sociaux ne proposent aucune solution.

Quand les carences de la pédopsychiatrie amènent à des situations aberrantes :

Marie, Une jeune fille de 14 ans, vivant dans un département d'Outre-Mer, écrit, à la fin du mois de novembre 2006, à la Défenseure des enfants pour lui demander de l'aide. Marie est une enfant confiée à l'Aide sociale à l'enfance en raison de problèmes familiaux graves. Elle présente des troubles du comportement qui ont amené le juge, faute de famille d'accueil thérapeutique, à la placer dans le service de psychiatrie pour adultes, en pavillon fermé de patients sous contrainte. Ce placement était prévu initialement pour quinze jours. Il n'a pas été reconduit officiellement par le juge. Mais, de fait, la jeune fille se trouve toujours dans le service deux ans plus tard. Elle ne va plus à l'école et doit être enfermée dans une chambre grillagée pour être protégée des malades adultes.

La Défenseure des enfants et son correspondant territorial s'informent de la situation auprès du médecin psychiatre responsable du service hospitalier dans lequel Marie est prise en charge ainsi que du médecin-chef de l'intersecteur de pédo-psychiatrie. Il n'existe pas de lits de pédopsychiatrie dans ce département et Marie n'a d'ailleurs rien à faire en psychiatrie confirment les psychiatres. Des contacts sont pris avec les services de l'ASE qui précisent qu'ils sont à la recherche d'un Institut thérapeutique et pédagogique en métropole qui pourrait accueillir la jeune fille parce qu'il n'y en a pas dans le département.

La correspondante territoriale de la Défenseure des enfants rend visite à la jeune fille. A cette occasion, elle découvre Llyod, un enfant autiste âgé de 11 ans et placé dans ce service depuis 9 mois faute de places dans un centre adapté dans le département.

Les interventions de la Défenseure des enfants tant auprès des parquets locaux que du Président du Conseil général montrent que la situation de ces enfants est parfaitement connue de toutes les institutions publiques locales et que celles-ci sont impuissantes à trouver une solution dans le département.

Le statu quo perdurant, la Défenseure des enfants intervient à nouveau auprès du Président du Conseil général. Elle double cette fois son intervention d'une saisine du préfet, du ministre de la Santé et du ministre de la Famille. Le préfet organise une réunion entre toutes les institutions concernées. La protection judiciaire de la jeunesse se mobilise. Une solution est finalement trouvée pour Marie dans un ITEP bordelais et Llyod rejoint un centre pour enfants autistes dans un autre Dom.

Quinze jours plus tard, la Défenseure des enfants a été informée qu'une inspection de l'Aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse allait avoir lieu dans le département considéré ainsi qu'une Inspection des services judiciaires.

Le ministre de la Santé fait savoir à la Défenseure des enfants que les insuffisances dans la prise en charge des enfants en psychiatrie du département considéré seraient une des préoccupations évoquée dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins.